

Qui alimente le débat sur l'amiante à l'ONU ? par Laurie Kazan-Allen ((le 23 février 2015)

<http://ibasecretariat.org/lka-who-is-informing-the-uns-asbestos-debate.php>

Traduction faite par Patricio Araya Fuentes à la demande de Ban Asbestos France et l'association Henri Pézerat

Entre le 12 et 15 mai 2015, les membres de la Convention de Rotterdam (RC), seront réunis à Genève lors de la 7e Conférence des Parties (COP7). Savoir si l'amiante chrysotile doit être placé dans la liste des produits chimiques dangereux y sera à nouveau discuté. L'inclusion d'une substance à l'annexe III de la Convention n'est pas une interdiction, c'est la première étape pour s'assurer que les pays importateurs reçoivent les informations nécessaires pour évaluer si leur pays peut utiliser cette substance, ou des produits qui en contiennent, en toute sécurité.

Le sujet du chrysotile a non seulement absorbé beaucoup de temps en discussions lors des COP précédentes - où les progressions ont été bloquées à quatre reprises par les parties prenantes de l'amiante initialement représentées par le Canada, puis à présent par la Russie - mais le chrysotile a aussi menacé les chances de réussite d'une Convention des Nations Unies bien nécessaire et conçue pour protéger la santé humaine et l'environnement.

(http://ibasecretariat.org/chrys_hazard_rott_conv_06.pdf)

Après la débâcle de l'amiante à la COP6, dans leur communiqué de presse, les groupes de la société civile ont dénoncé les actions des « Dirty (sales) 7 » qui « tenaient » la Convention de Rotterdam (RC) en otage à propos du chrysotile : « La Convention a été détournée par l'industrie de l'amiante déterminée à empêcher la mise en place de la protection de l'environnement et de la santé »

(http://ibasecretariat.org/cop6_roca_media_release_2013.pdf)

Commentant le veto opposé par la Russie sur l'amiante à la COP6, le Dr Barry Castleman a déclaré: « En n'inscrivant pas l'amiante chrysotile sur la liste, la Convention permet à l'industrie de continuer la même stratégie de dissimulation criminelle des dangers de l'amiante chrysotile, ce qui se traduira par des centaines de milliers de tragiques décès de plus... Il s'agit d'un crime contre l'humanité et le monde entier devrait être scandalisé. »

Si l'on considère l'influence très négative que les parties prenantes de l'industrie de l'amiante ont eu sur la Convention, il semble inexplicable que des personnes présentant de tels conflits d'intérêt figurent sur la liste des participants d'un atelier technique de la Convention sur le chrysotile, prévu pour le 30 mars et le 31 décembre 2015. Parmi les vingt-neuf noms des participants venant du Brésil, de Chine, d'Inde, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Russie, du Vietnam, du Zimbabwe, d'Indonésie, on trouve les suivants :

M. Vivek Chandra Rao Sripalle (directeur de l'association des fabricants de produits manufacturés en ciment-amiante, de la sécurité, de la santé et de l'environnement. Inde),

M. Oleksandr Sierkin (Président de l'association ukrainienne des sociétés du Chrysotile. Ukraine)

M. Shame Chibvongodze (secrétaire nationale du groupe de travail du chrysotile du Zimbabwe).

Lorsque le 23 février 2015, des questions ont été posées au Secréariat de la Convention concernant l'inscription de ces personnes, lors d'un événement censé permettre le partage neutre de l'information, la réponse a été « Je partage vos inquiétudes. »

Il n'y a pas besoin d'être un génie pour prédire l'effet que la contribution de ces représentants des intérêts de l'industrie de l'amiante aura sur les discussions de mars. La présence de Vivek Chandra Rao Sripalle, M. Oleksandr Sierkin et Shame Chibvongodze, sont la garantie que les préoccupations de l'industrie seront entendues. Une fois encore, la voix des victimes sera absente. Le sort de ceux qui ont payé de leur vie, pour les profits de cette industrie mortelle, semble de bien peu d'intérêt pour le Secrétariat de la Convention de Rotterdam. L'époque où les omissions de la Convention pouvaient être excusées par leur incompétence ou leur manque d'information est révolue depuis longtemps. Quel espoir peut-il y avoir pour un protocole qui demeure l'otage des intérêts de l'industrie ?